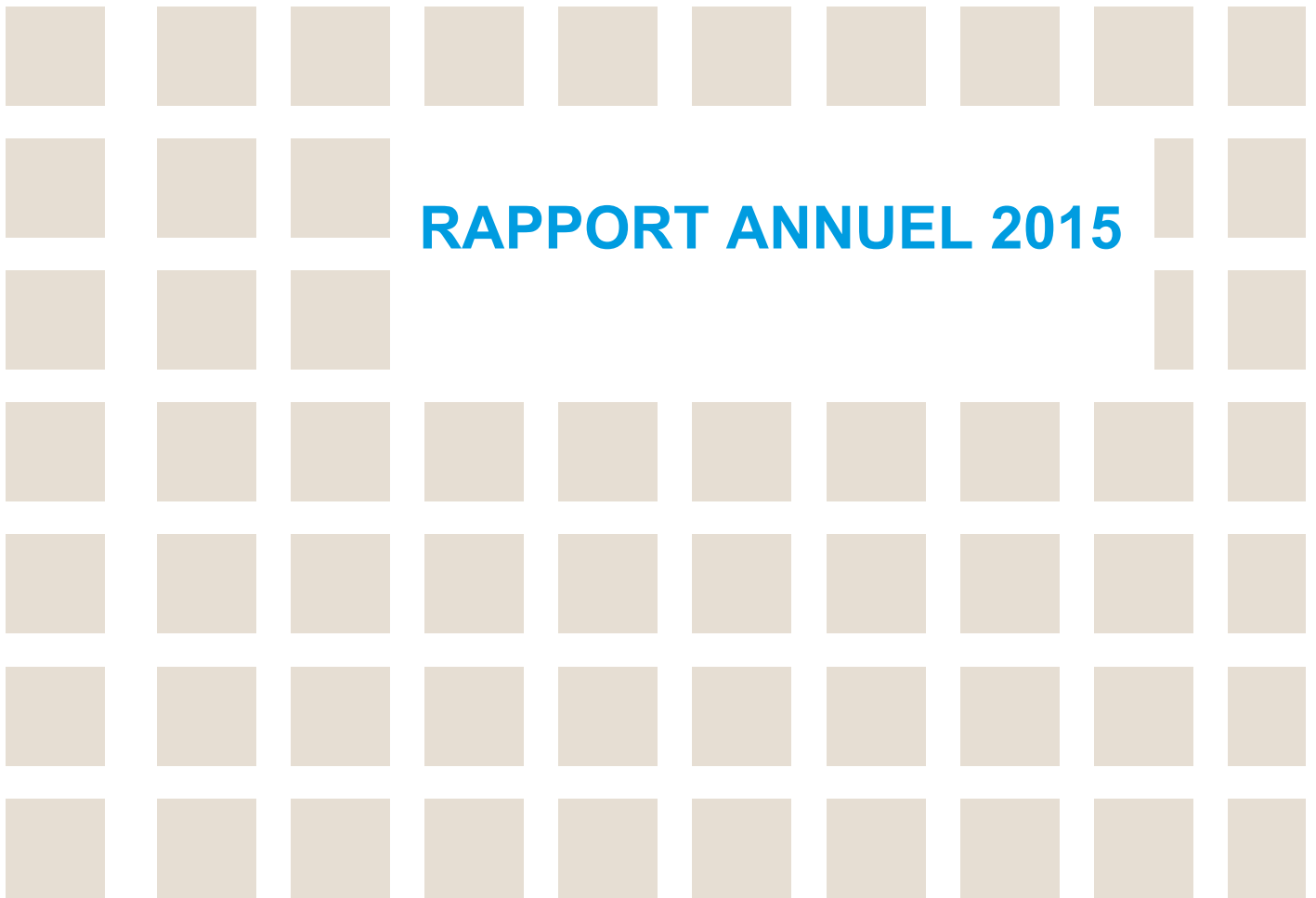


LCL EMISSIONS



Sommaire

1. Rapport de gestion sur l'exercice 2015
2. Comptes annuels 2015
3. Rapport du Président
4. Rapports des Commissaires aux comptes
5. Honoraires des Commissaires aux comptes
6. Déclaration du Directeur Général

Rapport de gestion sur l'exercice 2015

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

Directeur Général & Administrateur

Monsieur Pierre BOSIO

Directeur Général Délégué

Madame Béatrice PAILLOLE

Administrateurs

Monsieur Frédéric FOUQUET

Madame Christine SAUNIER

Monsieur Pierre BOSIO

Commissaire aux Comptes

Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Représenté par Monsieur Emmanuel BENOIST

RAPPORT DE GESTION

DE LA SOCIETE LCL EMISSIONS

sur les comptes sociaux clos le 31 décembre 2015

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

LCL Emissions a pour activité principale l'émission de titres obligataires/EMTN. Au cours de l'année, LCL Emissions a poursuivi son activité d'émission de titres¹ pour le réseau LCL en France et Crelan en Belgique.

Le montant nominal total émis en 2015 s'élève à 527 millions d'euros. L'échéance des titres en circulation est comprise entre 2018 et 2030.

1 titres bénéficiant de la garantie du LCL.

COMPTE DE RESULTAT

Il convient de noter que la 1^{ère} émission a eu lieu le 1^{er} juillet 2014 et qu'auparavant l'entité n'avait pas d'activité. De ce fait le comparatif entre 2015 et 2014 ne revêt pas de caractère pertinent.

Le **résultat d'exploitation** ressort avec une perte de 2 732 milliers d'euros

Les charges d'exploitation comprennent principalement :

- les commissions de placement pour 1 672 milliers d'euros (contre 190 milliers d'euros au 31 décembre 2014),
- les commissions de gestion pour 602 milliers d'euros (contre 72 milliers d'euros en 2014),
- les commissions de garantie pour 354 milliers d'euros (contre 33 milliers d'euros en 2014),
- les frais d'émissions pour 45 milliers d'euros,
- les honoraires de commissaires aux comptes pour 16 milliers d'euros.

Le **résultat financier** est un produit de 2 986 milliers d'euros et se décompose en :

- produits financiers, dont les intérêts courus ou reçus sur les instruments à terme (swaps de performance) et les dépôts à terme pour 4 494 milliers d'euros,
- charges financières, dont le résultat de cessions des actifs de couverture et les charges courues ou payées sur les instruments à terme, pour 1 508 milliers d'euros.

Le **résultat net** ressort en bénéfice à 211 milliers euros (contre une perte de 87 milliers d'euros pour l'exercice 2014).

BILAN

Au 31 décembre 2015, le total de bilan s'établit à 669 308 milliers d'euros (153 887 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

Les postes de l'actif

L'actif se compose :

- des actifs de couverture des EMTN émis par LCL Emissions pour 665 905 milliers d'euros,
- de produits à recevoir sur les swaps de performance pour 359 milliers d'euros,
- des sommes disponibles en banque pour 3 044 milliers d'euros.

Les postes du passif

Le passif du bilan s'établit à 669 308 milliers d'euros et est composé des éléments suivants :

- des emprunts obligataires pour 665 740 milliers d'euros,
- des intérêts courus à payer sur les emprunts obligataires pour 27 milliers d'euros,
- du poste fournisseurs et factures non parvenues pour 1 139 milliers d'euros,
- du poste TVA collectée pour 14 milliers d'euros
- de la provision pour impôt sur les sociétés pour 43 milliers d'euros
- des capitaux propres, qui s'établissent à 2 345 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (2 134 milliers d'euros au 31 décembre 2014) :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	Affectation du résultat 2014	Mouvement de la période	31/12/2015
Capital social	2 225			2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Réserve légale	0			0
Réserves statutaires et contractuelles	0			0
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	-4	-87		-91
Résultat de l'exercice	-87	87	211	211
Provisions règlementées	0			0
Distribution de dividendes	0			0
Versement de dividendes	0			0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 134	0	211	2 345

Le capital social est divisé en 139 063 actions de 16 euros de valeur nominale.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2015, il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice de 210 884,37 euros en report à nouveau ; ce dernier s'élève après affectation à 119 713 euros.

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours de ces trois derniers exercices.

HORS BILAN

Au 31 décembre 2015, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 669 638 milliers d'euros et sont composés de swaps de performance pour 663 526 milliers d'euros et de swaps de taux pour 6 112 milliers d'euros.

Le poste « engagements de garantie reçue » s'élève à 15 418 milliers d'euros.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D441-4.

Delais de règlement fournisseurs		
(en milliers d'euros)		
(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Echues		
Non échues		
< 30 jours		
> 30 jours < 45 jours		
> 45 jours		
TOTAL		

EVENEMENT IMPORTANT POSTERIEUR A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événement important postérieur à la clôture du 31 décembre 2015 à signaler.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SUR 2016

LCL Emissions poursuivra le développement de son activité d'émission de titres obligataires en 2016.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Amundi Finance détient 99,9% des actions.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Néant.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il n'a été conclu au cours de l'exercice 2015, aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES et ENVIRONNEMENTALES

L'article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012 étendent les obligations, notamment pour les entreprises émettant des titres sur un marché réglementé, de publier dans le rapport de gestion des informations sur les « conséquences sociales et environnementales de leur activité et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable ».

Cependant, LCL Emissions ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par le Groupe Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2015 12	31/12/2014 12	31/12/2013 12	31/12/2012 12	31/12/2011 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 225 008	2 225 008	225 008	40 000	40 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	139 063	139 063	14 063	2 500	2 500
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	253 632,37	-87 064,59	-4 144,13	-1 946,93	-8 289,76
Impôts sur les bénéfices	42 748				
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	210 884,37	-87 064,59	-4 106,71	-1 946,93	-8 289,76
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION EN EUROS					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,52	-0,63	-0,29	-0,78	-3,32
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,52	-0,63	-0,29	-0,78	-3,32
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous devons rendre compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Nous devons indiquer également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

A ce titre, nous vous informons que LCL Emissions n'a versé ni rémunération, ni avantage en nature, ni jetons de présence à ses mandataires sociaux au cours de l'année 2015.

Certains mandataires sociaux exercent leur activité principale en tant que salariés du groupe Amundi et plus largement du groupe Crédit Agricole SA, actionnaire indirect principal de la Société. Ils reçoivent, à ce titre, une rémunération et des avantages conformes aux grilles de classification en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole SA.

Conformément à sa politique interne relative aux salariés qui n'exercent pas de mandats sociaux en son sein, le groupe Crédit Agricole SA ne communique pas cette rémunération et ces avantages à ses filiales.

Aucun plan d'options (options d'achat ou options de souscription) n'a été mis en place au sein de LCL Emissions.

Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2015

(cf pages suivantes)

Exercice : 01/01/2015 à 31/12/2015

■ Jean-Philippe Bianquis

Société	Fonction	Représente
AMUNDI AUSTRIA GMBH	Vice-Président du Conseil de Surveillance	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI ISSUANCE	Président du Conseil d'Administration	
CRELAN INVEST SICAV	Administrateur	
DNA	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
LRP	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ Pierre Bosio

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général et Dirigeant Effectif	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur et Directeur Général	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS *	Directeur Général	
AMUNDI ISSUANCE	Directeur Général Délégué	
LCL EMISSIONS	Administrateur et Directeur Général	
LCL EMISSIONS *	Directeur Général	
LRP	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ Frédéric Fouquet

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ Fathi Jerfel

Société	Fonction	Représente
AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Administrateur et Directeur Général Délégué	
AMUNDI AUSTRIA GMBH *	Membre du Conseil de Surveillance	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS *	Président du Conseil d'Administration	

AMUNDI HELLAS ASSET MANAGEMENT A.E.P.E.Y.	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI IMMOBILIER	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI INDIA HOLDING	Président	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
AMUNDI INDIA HOLDING *	Président du Conseil d'Administration	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
AMUNDI ISSUANCE *	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI JAPAN LTD (EX SGAM JAPAN CO LTD)	Président	
AMUNDI POLSKA TFI	Président du Conseil de Surveillance	
AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI SGR S.P.A	Président du Conseil d'Administration	
BFT INVESTMENT MANAGERS *	Administrateur	
DNA *	Administrateur	
ETOILE GESTION	Président du Conseil d'Administration	
INVESTICNI KAPITALOVA SPOLECNOST KB (IKS)	Président du Conseil de Surveillance	
LCL ACTIONS FRANCE *	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS *	Président du Conseil d'Administration	
NEXTSTAGE AM	Administrateur	
RADIAN	Administrateur	AMUNDI
SBI FUNDS MANAGEMENT PRIVATE LTD	Administrateur	
SOCIETE GENERALE GESTION	Président du Conseil d'Administration	
STRUCTURA	Administrateur	
WAFI GESTION (MAROC)	Administrateur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ Olivier Nicolas

Société	Fonction	Représente
ANGLE NEUF SAS *	Administrateur	
BANQUE THEMIS *	Administrateur	LCL
BFC ANTILLES-GUYANE *	Administrateur	
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH SA *	Administrateur	
CREDIT LOGEMENT *	Administrateur	LCL
FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS	Membre du Conseil de Surveillance	
LCL EMISSIONS *	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ Béatrice Paillole

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général Délégué	
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur et Directeur Général	
AMUNDI ISSUANCE *	Directeur Général	
LCL EMISSIONS	Directeur Général Délégué	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ Christine SAUNIER

Société	Fonction	Représente
ANGLE NEUF SAS	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	
LE CREDIT LYONNAIS	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice. Il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 25/03/2015

- Rapport du Conseil d'Administration, Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 :
 - o Rapport d'Activité de la Société sur l'exercice 2014,
 - o Présentation des comptes clos le 31/12/2014,
- Rapport du Président ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Point sur l'activité d'Emissions d'Obligations structurées et Prospectus ;

Conseil d'Administration du 28/07/2015

- Rapport d'Activité de la Société au 30/06/2015 ;
- Examen des comptes de la Société au 30/06/2015 ;
- Approbation du prospectus de base et renouvellement de l'autorisation démission.

Conseil d'Administration du 03/12/2015

- Démission de Monsieur Olivier NICOLAS de son mandat d'Administrateur en date du 14/10/2015 ;
- Démission de Monsieur Fathi JERFEL de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur à l'issue du Conseil ;
- Nomination de Monsieur Jean-Philippe comme nouveau Président du Conseil d'Administration de la Société ;
- Confirmation de Monsieur Pierre BOSIO dans ses fonctions de Directeur Général de la Société ;
- Confirmation de Madame Béatrice PAILLOLE dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société ;
- Cooptation de Monsieur Pierre BOSIO, en remplacement de Monsieur Fathi JERFEL en tant qu'Administrateur sous réserve sa ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 23/03/2016

- Arrivée à échéance du mandat de quatre Administrateurs :
 - Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS,
 - Monsieur Pierre BOSIO,
 - Madame Christine SAUNIER,
 - Monsieur Frédéric FOUQUET.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble des mandats cités ci-dessus ;
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire la nomination d'un nouvel Administrateur : Madame Frédérique DUGENY ;
- Arrivée à échéance du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire : le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS et proposition de soumettre à l'Assemblée Générale son renouvellement ;

- Arrivée à échéance du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant : Etienne BORIS et proposition de soumettre à l'Assemblée Générale son non-renouvellement;
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU
- Rapport du Président ;
- Rapport du Conseil d'Administration, Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 :
 - o Rapport d'Activité de la Société sur l'exercice 2015,
 - o Présentation des comptes clos le 31/12/2015,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Comptes annuels 2015

LCL EMISSIONS

**90 Boulevard Pasteur
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2015
en milliers d'euros**

BILAN ACTIF

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2015	31/12/2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
TOTAL II	0	0	0	0
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Autres créances (3)	359		359	0
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	668 949		668 949	153 887
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL III	669 308	0	669 308	153 887
TOTAL GENERAL (I à VI)	669 308	0	669 308	153 887

BILAN PASSIF

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014		
Capital social ou individuel (1) (dont versé : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 50px;"></td><td style="text-align: center;">2 225</td></tr></table>)		2 225	2 225	2 225
	2 225			
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 50px; text-align: center;">B1</td><td style="width: 50px;"></td></tr></table>)	B1		0	0
B1				
Report à nouveau	-91	-4		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	211	-87		
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION	0			
TOTAL I	2 345	2 134		
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL II	0	0		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL III	0	0		
DETTES (4)				
Autres emprunts obligataires	665 740	151 564		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 139	155		
Dettes fiscales et sociales	15	0		
Autres dettes	70	34		
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL IV	666 963	151 753		
Ecarts de conversion passif V				
TOTAL GENERAL (I à V)	669 308	153 887		

Résultat de l'exercice en centimes 210 884,37

Total du bilan en centimes 669 307 794,32

HORS BILAN (en liste)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Sw aps de performance - engagement donné	663 526	152 564
Sw aps de taux - engagement donné	4 214	0
TOTAL DES SWAPS - ENGAGEMENTS DONNES	I 667 740	152 564
Sw aps de performance - engagement reçu	0	0
Sw aps de taux - engagement reçu	1 898	0
TOTAL DES SWAPS - ENGAGEMENTS RECUS	II 1 898	0
TOTAL DES SWAPS	(I+II) 669 638	152 564
Avals cautions et garanties données	0	0
Avals cautions et garanties reçues	0	0
TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES	0	0
Garanties reçues d'Etablissements de Credit	15 418	6 123
TOTAL DES GARANTIES RECUES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	15 418	6 123

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	0	0	0	0
Autres produits (1) (11)			0	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)		I	0	0
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			2 732	388
Impôts, taxes et versements assimilés			0	0
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)		II	2 732	388
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-2 732	-388
OPERATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			4 494	750
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	4 494	750
Interêts et charges assimilées (6)			1 508	317
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	132
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		VI	1 508	448
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			2 986	301
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			254	-87

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques		31/12/2015	31/12/2014
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	VIII	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX		
Impôts sur les bénéfices	X	43	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		4 494	750
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+IX+X)		4 283	837
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		211	-87

A N N E X E S

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Il convient de noter que la 1^{ère} émission a eu lieu le 1^{er} Juillet 2014 et qu'auparavant l'entité n'avait pas d'activité. De ce fait le comparatif entre 2015 et 2014 ne revêt pas de caractère pertinent.

Evènements significatifs de l'exercice

L'année 2015 est marquée par la poursuite de l'activité d'émission de titres obligataires/EMTN conformément aux prévisions.

Variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 2 344 868,18 euros au 31 décembre 2015 contre 2 133 984,01 euros au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2015 a décidé d'affecter la perte de l'exercice 2014 de 87 064,59 euros en report à nouveau.

Le résultat au 31 décembre 2015 est un bénéfice de 210 884,17 euros.

2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

- Du 04 janvier au 15 février 2016, LCL Emissions commercialise dans le cadre de son programme d'émission de titres dans le réseau Crelan, une émission de titres obligataire avec un objectif de nominal de 10 000 000 euros.
- Du 06 janvier au 05 février 2016, LCL Emissions commercialise dans le cadre de son programme d'émission de titres dans le réseau LCL, une émission de titres obligataire avec un objectif de nominal de 180 000 000 euros.
- Du 12 janvier au 24 mars 2016, LCL Emissions commercialise dans le cadre de son programme d'émission de titres dans le réseau LCL, une émission de titres obligataire avec un objectif de nominal de 250 000 000 euros.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

PRESENTATION DES COMPTES

Les informations relatives à l'exercice 2015 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en euros.

PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers de LCL EMISSIONS sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément au Plan Comptable Général et aux principes généralement admis (PCG art. 831-1).

CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Néant

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les assemblées générales ordinaires.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

CHARGES ET PRODUITS

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3,3%.

INTEGRATION FISCALE

LCL EMISSIONS est depuis le 1^{er} janvier 2011 dans le groupe d'intégration fiscale Amundi Group.

REGIME DES SOCIETES MERES

LCL Emissions fait partie de l'ensemble consolidé Amundi Group.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de LCL Emissions est composé exclusivement de 139 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants est connue de l'actionnaire unique.

4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Il n'y a pas d'immobilisations au 31/12/2015 (tableau 1).

Amortissements

Il n'y a pas d'amortissements au 31/12/2015 (tableau 2).

Emprunts et dettes financières

Les états des échéances des créances et des dettes sont présentés en annexes (tableau 3).

Au 31 décembre 2015, le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 665 740 milliers d'euros

L'échéance des EMTN en circulation est comprise entre 2017 et 2030.

Honoraires Commissaire aux comptes

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez Amundi Group. En conséquence, l'information relative aux honoraires de commissaire aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe Amundi Group.

Charges à payer

Le détail des charges à payer est présenté en annexes (tableau 4).

Le poste Charges à payer est composé de factures non parvenues pour 1 1139 milliers d'euros et de charges à payer concernant les engagements sur les swaps de performance pour 27 milliers d'euros.

Produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir est présenté en annexes (tableau 5).

Les autres créances sont composées d'intérêts courus à recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 311 milliers d'euros.

Tableau de Financement

Le tableau de financement est présenté en annexes (tableau 7).

Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société

L'identité des sociétés mères est présenté en annexes (tableau 8).

Engagements de hors bilan

Les montants en hors bilan se décomposent en :

- Engagement de garantie pour un montant de 15 418 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par Amundi Finance,
- Swaps de performance de l'activité pour un notionnel de 663 526 milliers d'euros,
- Swaps de taux pour un notionnel de 6 112 milliers d'euros.

Tableau 1 - IMMOBILISATIONS

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2015

CADRE A - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations apports, virements
Frais établissement et de développpt	TOTAL I		
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL II		
	TOTAL III	0	0
	TOTAL IV	0	0
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	0	0

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immo. fin d'exercice
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
	TOTAL III			
	TOTAL IV			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			

Tableau 2 - AMORTISSEMENTS

Désignation : LCL EMISSIONS

Clôture au : 31/12/2015

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements fin exercice
Frais établist, développement I				
Autres immob.incorporelles II - s/sol propre				
	TOTAL III			
	TOTAL (I à III)			

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immobilisat. amortissab.	Dotations			Reprises			Mouvement net amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	
Frais établist. I							
Aut.immo.inc. II							
	TOTAL III						
	TOTAL IV						
	TOTAL (I à IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU
							NV

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
Charges réparties	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations	Montant net fin exercice
Frais d'émis. emprunt à étaler				
Primes de remb obligations				

Tableau 3 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2015

CADRE A	ETATS DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Débiteurs divers (dont pension titres)	311	311	
	TOTAUX	311	311	0
(1) Montant :	- prêts accordés en cours d'exercice			
	- remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Autres emprunts obligataires (1)	665 740		465 239	200 501
	Fournisseurs, comptes rattachés	1 139	1 139		
	Sécurité sociale, aut.org.sociaux				
	- impôt bénéfiques	43	43		
	Etat et autres - T.V.A.	15	15		
	Autres dettes (pension titres)	27	27		
	TOTAUX	666 963	1 223	465 239	200 501
(1) Emprunts souscrits ds exerc.					
	Emprunts rembours.ds exerc.				
(2) Emprunts, dettes associés					

Tableau 4 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2015

Charges à payer		Montant
40100000	Fournisseurs	0
40110000	Fournisseurs bureaux	0
40800000	Fourn. - fact. non parvenues	19
40800009	Fourn. - fact. non parvenues GL	1 119
46869999	charges à payer - sw ap	27
Situation à la clôture de l'exercice		1 165

Tableau 5 -DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2015

Produits à recevoir		Montant
46879999	Produits a recevoir / Sw ap	311
51861000	Interets bancaires a recevoir	0
Situation à la clôture de l'exercice		311

Tableau 6 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2015

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		2 134
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		2 134
En moins		En plus
Variations du capital		0
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		211
SOLDE	0	211
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		2 345

Tableau 7 - TABLEAU DE FINANCEMENT

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2015

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	211	-87
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières			Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Augmentation capitaux propres - Capital ou apports - Autres capitaux propres		2 000
Réduction capitaux propres					
Rembourst dettes financières	-45	-151 564	Augmentation dettes financières	514 173	
TOTAL EMPLOIS	-45	-151 564	TOTAL RESSOURCES	514 384	1 913
RESSOURCE NETTE	514 429	153 477	EMPLOI NET		
Variation du fonds de roulement net global					
			Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)
					Solde N-1
VARIATIONS EXPLOITATION					
Variations des actifs d'exploitation					
- Stocks et en-cours					
- Avances et acomptes versés sur commandes					
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances					
Variations des dettes d'exploitation					
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes					
				998	153
TOTAUX EXPLOITATION				998	
A VARIATION NETTE EXPLOITATION				998	153
VARIATIONS HORS EXPLOITATION					
Variations des autres débiteurs					
			359		
Variations des autres créditeurs					
			7		34
TOTAUX HORS EXPLOITATION			366	0	
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION				-366	34
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT				632	187
VARIATIONS TRESORERIE					
Variations des disponibilités					
			515 061		153 664
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque					
TOTAUX TRESORERIE			515 061		
C VARIATION NETTE TRESORERIE				-515 061	-153 664
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE				-514 429	-153 477

Tableau 8 - IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2015

Dénomination sociale - Siège social		Forme	Montant du Capital	% détenu
AMUNDI	91 / 93 Boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	418 113	24%
AMUNDI FINANCE	90, Boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	40 320	100%

Rapport du Président

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU TITRE DE LA LOI DE SECURITE FINANCIERE (LSF)
- EXERCICE 2015 -**

* * *

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En application des articles L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, L.621-18-3 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-9 du Règlement Général de l'AMF, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Amundi Finance et applicables à ses filiales, dont LCL Emissions.

Le présent rapport a été établi sur la base de la documentation, des reportings, des travaux de contrôles mis en œuvre au sein de l'établissement au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne du groupe Amundi. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de l'établissement, sont intervenus entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les Responsables des fonctions de contrôle.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Il est rappelé préalablement que LCL Emissions est à l'origine une SAS - Valinter 17 - transformée en juin 2013 en Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Les informations fournies ci-dessous viennent en complément des éléments fournis dans le rapport de gestion conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce (sur les rémunérations, les mandats et fonctions des mandataires sociaux, ...).

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration de LCL Emissions n'a pas encore pris la décision de se référer à un code de gouvernement d'entreprise. Cependant, LCL Emissions respecte notamment les règles suivantes en complément des exigences requises par la loi :

- Diversité des membres du Conseil : LCL Emissions comprend au sein de son conseil d'administration au moins une femme administrateur et une femme à sa direction générale.
- Dissociation des fonctions de direction et de présidence du conseil : le Conseil d'Administration a opté pour une dissociation des fonctions.
- Durée des mandats ; la durée des fonctions des administrateurs est statutairement fixée à 3 ans ; elles prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

1.1. Structure de gouvernance et Conseil

- Mode de direction choisi

Le droit français offre la possibilité aux sociétés anonymes à Conseil d'Administration de choisir entre la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou l'unicité de ces fonctions. Le Conseil d'Administration, tenu pour la première fois le 27 juin 2013, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

- Composition du Conseil

Les statuts de la Société disposent que le Conseil d'Administration de la Société est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Le Conseil élit parmi les Administrateurs personnes physiques, un président et le cas échéant, un Vice-président pour une durée ne pouvant excéder celle de leurs mandats d'Administrateurs.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans.

Les statuts de la Société ne requièrent pas de membre indépendant au sein du conseil d'administration. De fait, eu égard à la nature des activités de la Société strictement limitées par son objet social, eu égard également à la taille de son bilan et au montant du capital social détenu en totalité par le groupe Amundi, le Conseil d'administration comprend un nombre restreint (4) d'administrateurs.

Le Conseil d'Administration de la Société ne comporte pas non plus de membres élus par les salariés. Les noms des Administrateurs ainsi que les fonctions et mandats qu'ils exercent vous sont indiqués dans le rapport de gestion.

Cette information vient en complément des éléments fournis dans le rapport de gestion conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce (sur les mandats et fonctions des mandataires sociaux, ...).

- Missions et fonctionnement général du Conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. La gestion quotidienne de la Société est de la compétence de la direction générale. Le Directeur Général se doit de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration peut procéder à tous les contrôles qu'il juge opportuns.

L'ordre du jour de chaque Conseil est arrêté par le Président, après consultation des différents secteurs de la Société. Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi d'un dossier comportant les points inscrits à l'ordre du jour ainsi que les dossiers nécessitant une analyse particulière et une information préalable..

Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf pour l'adoption de certaines mesures importantes prévues par la loi (établissement des comptes annuels, du rapport de gestion et des comptes consolidés). Cependant, aucun règlement intérieur permettant l'utilisation de cette possibilité n'a encore été mis en place.

Enfin, chaque Administrateur nouvellement nommé est informé de la politique de prévention des conflits d'intérêts et reçoit les éléments nécessaires à leur éventuelle déclaration.

- Information sur les séances du Conseil

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises. La durée moyenne des séances du Conseil est d'une heure environ et permet un examen et une discussion approfondis des questions figurant à l'ordre du jour. Le taux moyen de présence pour l'ensemble des Administrateurs a été élevé (près de 65%). L'ordre du jour des réunions a comporté en particulier les points suivants :

- Lors du Conseil du 25 mars 2015 :
 - o Rapport du Conseil d'Administration, Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 ;
 - Rapport d'Activité de la Société sur l'exercice 2014,
 - Présentation des Comptes clos le 31/12/2014,
 - o Rapport du Président ;
 - o Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
 - o Point sur l'activité d'Emissions d'Obligations structurées et Prospectus.

- Lors du Conseil du 28 juillet 2015 :
 - o Rapport d'Activité au 30 juin 2015 ;
 - o Examen des comptes de la Société au 30 juin 2015 ;
 - o Approbation du Prospectus de base et renouvellement de l'autorisation d'émission ;

- Lors du Conseil du 03 décembre 2015 :
 - o Démission de Monsieur Olivier NICOLAS de son mandat d'Administrateur en date du 14/10/2015 ;
 - o Démission de Monsieur Fathi JERFEL de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur à l'issue du Conseil ;
 - o Nomination de Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS comme nouveau Président du Conseil d'Administration de la Société ;
 - o Confirmation de Monsieur Pierre BOSIO dans ses fonctions de Directeur Général de la Société ;
 - o Confirmation de Madame Béatrice PAILLOLE dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société.
 - o Cooptation de Monsieur Pierre BOSIO, en remplacement de Monsieur Fathi JERFEL en tant qu'Administrateur ;

- Règlement intérieur

Il n'existe aucun règlement intérieur établi en complément des statuts de la Société.

- Conventions « réglementées »

En 2015, il n'a été conclue aucune convention soumise à ce régime (article L. 225-38 du Code de commerce).

- Principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux :

Les informations requises par l'AMF (Rapport d'octobre 2013) et l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ne sont pas présentées car aucune rémunération n'est versée par LCL Emissions à ses mandataires sociaux.

Il est rappelé que :

- LCL Emissions ne verse aucune rémunération fixe ou variable à ses dirigeants mandataires sociaux ;
- Aucun avantage particulier (indemnité due à raison de la prise de fonction, de la cessation ou du changement de fonction, de non concurrence), ni régime spécifique de retraite n'est accordé aux mandataires sociaux par LCL Emissions ;
- Aucun plan d'options de souscriptions ou d'achat d'actions (*stock options*), d'actions de performance, ou d'actions gratuites n'a été mis en place par LCL Emissions ;
- Les administrateurs de LCL Emissions ne perçoivent aucun jeton de présence au titre de leur mandat dans la Société.

- Présentation de l'organisation et du fonctionnement des comités (d'audit et des comptes/ des rémunérations/ des nominations)

LCL Emissions ne s'est pas doté de Comité d'audit, en application des dérogations prévues par l'article L.823-20 du Code de commerce.

LCL Emissions n'employant pas de moyens humains pour réaliser son activité, elle ne s'est pas dotée d'un Comité des rémunérations tel qu'imposé par l'article L 511-41-1 A du Code Monétaire et Financier.

L'obligation de créer des Comités spécialisés (Comité des risques, Comité des nominations et Comité des rémunérations) imposée par les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 (qui modifie le règlement 97-02) relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, ne s'imposera pas à LCL Emissions dont le total de bilan est inférieur au seuil d'assujettissement de 5 milliards d'euros fixé par l'article 104 dudit arrêté.

1.2. Présentation des limitations que le Conseil d'Administration apporte au pouvoir du Directeur Général

Il est précisé que le Conseil d'Administration de LCL Emissions n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général.

1.3. Modalités de participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale des Actionnaires

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée dans les formes requises par les statuts de LCL Emissions (convocation par lettre simple, 15 jours avant la tenue de l'Assemblée). Tout Actionnaire inscrit dans le Registre des Actionnaires de la Société à la date de l'Assemblée peut participer à l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs de l'Assemblée Générale de LCL Emissions sont ceux d'une Assemblée Générale d'une Société Anonyme.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 2.1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,

- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent d'ores et déjà un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices ...)

2.1. Textes européens et français de référence en matière de contrôle interne

• Références légales et réglementaires

- Code monétaire et financier.
- Arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (abrogeant et remplaçant le Règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement).
- Recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financière (CCLRF).
- Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

• Références propres au groupe Amundi et à ses filiales

- Directive n°004 : « Délégations de pouvoirs » adoptée le 10 décembre 2008 et révisée le 14 mars 2011.
- Directive n°005 : « Sécurité des Systèmes d'Information » adoptée le 26 mai 2009 et révisée le 16 décembre 2009.
- Directive n°006 : « Usage des messageries électroniques » adoptée le 16 septembre 2010.
- Directive n°007 : « Le risque de réputation » adoptée le 16 septembre 2010.
- Directive n°008 : « Entrée en relation avec des tiers » adoptée le 16 septembre 2010.
- Note d'organisation ORG-059 : « Organisation de la Ligne Métier Risque » du groupe Amundi publiée le 5 juillet 2010 et révisée le 1^{er} janvier 2015.
- Manuel de Compliance publié en février 2010, mis à jour en avril 2015.
- Charte de l'Audit-Inspection du groupe Amundi, présentée le 01/03/2010 au Comité d'Audit et révisée en décembre 2014.
- Procédures et manuels établis en matière de Contrôle des Risques et de Conformité.

2.2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne),
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, processus informatiques), comptables (qualité de l'information financière et comptable), de non-conformité et juridiques,
- un système de contrôle s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques.

b. Pilotage du dispositif

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne de LCL Emissions.

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du groupe Amundi, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Dans le cadre des lignes métiers concernées :

- le responsable de l'Audit-Inspection est hiérarchiquement rattaché à l'Inspection Générale Groupe de Crédit Agricole S.A., et fonctionnellement au Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions de Pilotage et de Contrôle,
- le responsable des Risques et des Contrôles Permanents est rattaché au Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe de Crédit Agricole S.A. et au Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions Pilotage et Contrôle,
- le responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché au Directeur de la Conformité de Crédit Agricole S.A. et au Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions de Pilotage et Contrôle.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la « Filière Risques » a été désigné, il s'agit du responsable des Risques et des Contrôles Permanents du groupe Amundi. Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Le Comité de Contrôle Interne du groupe Amundi, présidé par le Directeur Général (ou son représentant, en la personne d'un des Directeurs Généraux Délégués), réunit le Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions Pilotage et Contrôle, le Responsable de l'Audit-Inspection, le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent, le Responsable du Contrôle de la Conformité, ainsi que le Directeur de l'Inspection Générale Groupe Crédit Agricole et le Responsable du Pôle d'Inspection « Gestion d'Actifs-Assurance-Finances Groupe ».

Le Comité est chargé lors de ses réunions semestrielles de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre,
- procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée l'entité et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des résultats,
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne,
- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes,
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment en approuvant le présent rapport du Président relatif notamment aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe. Ainsi, pour ce qui concerne LCL Emissions, le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne et effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

2.3. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Les risques encourus par LCL Emissions sont des risques de crédit, de marché, et de liquidité concernant les actifs d'adossés des émissions réalisées.

Par ailleurs, LCL Emissions est exposée à des risques transversaux : risque de non-conformité et risque juridique, risque opérationnel, risque informatique et risque comptable.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité de LCL Emissions repose sur :

- la définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossés en back-to-back des opérations et définit les produits autorisés ;
- une validation de ce dispositif en Comité Risques Amundi Group ;
- une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossés des opérations et du respect des règles de gestion.

En 2015, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Compliance. Lors de ce comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices

décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

En 2015, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

d. Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de résidence.

Le placement des notes émises par LCL Emissions est effectué par Amundi Finance qui en assure la commercialisation uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

En 2015, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

e. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

LCL Emissions publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et de ses actionnaires :

- intégrés globalement dans les comptes consolidés du groupe Amundi, de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers de LCL Emissions.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données de LCL Emissions dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le manuel des procédures comptables du groupe Amundi, mis à jour annuellement, ainsi que par une cartographie des outils et processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La formalisation des procédures relatives aux contrôles est également réalisée.

Elle se dote, conformément aux recommandations en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données

comptables, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le dispositif de contrôle comptable au sein de la Direction Financière s'appuie sur des contrôles exercés par les équipes comptables en premier lieu, par le Contrôle de gestion, par l'équipe de Consolidation, par la Trésorerie ainsi que par une cellule de Contrôle comptable dédiée rattachée au Directeur Financier. Il s'appuie également sur les contrôles effectués par le Back-Office et par la Direction des Risques.

Le contrôle permanent comptable 2^{ème} degré - 2^{ème} niveau est assuré par une équipe dédiée et indépendante au sein de la Direction des Risques.

f. Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de LCL Emissions les conclusions de leurs travaux.

g. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'Audit-Inspection du groupe Amundi assure le contrôle périodique de LCL Emissions, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application du règlement 97-02 modifié.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier, selon une périodicité adaptée à la nature et à l'intensité des risques, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

h. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité

Le plan de continuité d'activité (PCA) de LCL Emissions, filiale à 100% d'Amundi Finance est intégré dans celui d'Amundi qui fournit des solutions opérationnelles face à des sinistres potentiels. Le PCA intervient là où les moyens de sécurité mis en œuvre par les fonctions de support d'Amundi ne se sont pas avérés suffisants pour prévenir un sinistre.

Le PCA de LCL Emissions repose sur trois piliers : le plan de repli utilisateurs, le plan de secours informatique et le dispositif de gestion de crise. L'efficacité de ces dispositifs est mesurée au moins une fois par an par des exercices. Les insuffisances réalisées font l'objet de plans d'amélioration.

Le plan de repli utilisateurs (PRU) a pour objectif la mise à disposition de locaux, de mobilier, d'outils bureautiques et de communication au personnel de l'entreprise. Depuis 2013, Amundi Paris dispose d'un nouveau site de repli localisé près de Paris d'une capacité totale de 700 positions dont 300 dédiées à Amundi. Un exercice de repli utilisateurs a été réalisé le 20 novembre 2015 : 167 personnes se sont déplacées et ont pu valider sans réserves l'ensemble

des processus critiques liés à leur activité. Cet exercice a concerné toutes les entités du groupe Amundi et ses filiales en France.

Le plan de secours informatique (PSI) a pour objectif de pallier la perte partielle ou totale d'un site de production informatique. Le PSI d'Amundi Paris est placé sous la responsabilité du GIE informatique d'Amundi (Amundi ITS). Les applications reposent sur des systèmes redondants, tant au niveau des données que des serveurs, répartis en haute disponibilité et répliqués en temps réel entre deux sites de production situés à Marcoussis et Clichy. Les systèmes bureautiques, les flux financiers et la téléphonie sont hébergés sur le site de Cotentin secouru par le site de Montigny le Bretonneux. Le PSI des sites Marcoussis / Clichy a été testé avec succès du 13 au 20 juin 2015 (une semaine de fonctionnement sur le site de Clichy seul).

Celui des sites Cotentin / Montigny le Bretonneux a été testé avec succès également la semaine du 13 au 20 juin 2015. Cet exercice de fonctionnement sur un site unique pendant une semaine a validé le PSI d'Amundi.

Le dispositif de gestion de crise a pour objectif d'assurer la remontée, l'analyse et le traitement des alertes, puis la coordination des acteurs chargés du déploiement des plans de secours et des métiers sinistrés. Ce dispositif repose sur l'organisation d'astreintes avec les membres du COMEX et sur un outil d'alerte (PCA Live), indépendant du système d'information et alimenté quotidiennement par le référentiel des personnes du groupe. Il permet également de centraliser les informations, documentations et procédures du PCA. Cet outil permet de contacter tout ou partie des collaborateurs par email et SMS.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de LCL Emissions et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Le Président du Conseil d'Administration,

Jean-Philippe BIANQUIS



LCL Emissions

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, ETABLI EN
APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE
COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LCL EMISSIONS**

(Exercice clos le 31 décembre 2015)



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LCL EMISSIONS

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires
LCL Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LCL Emissions et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration, un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.


Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 05 Avril 2016

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Emmanuel Benoist

Rapports des Commissaires aux comptes

LCL Emissions

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2015)



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires
LCL Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LCL Emissions, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par les sociétés contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre de leurs fonctions de salariés des groupes Amundi et Crédit Agricole SA.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 05 avril 2016.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Emmanuel Benoist

LCL EMISSIONS

**90 Boulevard Pasteur
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2015
en milliers d'euros**

BILAN ACTIF

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2015	31/12/2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
TOTAL II	0	0	0	0
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Autres créances (3)	359		359	0
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	668 949		668 949	153 887
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL III	669 308	0	669 308	153 887
TOTAL GENERAL (I à VI)	669 308	0	669 308	153 887

BILAN PASSIF

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014		
Capital social ou individuel (1) (dont versé : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 50px;"></td><td style="text-align: center;">2 225</td></tr></table>)		2 225	2 225	2 225
	2 225			
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 50px; text-align: center;">B1</td><td style="width: 50px;"></td></tr></table>)	B1		0	0
B1				
Report à nouveau	-91	-4		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	211	-87		
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION	0			
TOTAL I	2 345	2 134		
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL II	0	0		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL III	0	0		
DETTES (4)				
Autres emprunts obligataires	665 740	151 564		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 139	155		
Dettes fiscales et sociales	15	0		
Autres dettes	70	34		
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL IV	666 963	151 753		
Ecart de conversion passif V				
TOTAL GENERAL (I à V)	669 308	153 887		

Résultat de l'exercice en centimes **210 884,37**

Total du bilan en centimes **669 307 794,32**

HORS BILAN (en liste)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Sw aps de performance - engagement donné	663 526	152 564
Sw aps de taux - engagement donné	4 214	0
TOTAL DES SWAPS - ENGAGEMENTS DONNES I	667 740	152 564
Sw aps de performance - engagement reçu	0	0
Sw aps de taux - engagement reçu	1 898	0
TOTAL DES SWAPS - ENGAGEMENTS RECUS II	1 898	0
TOTAL DES SWAPS (I+II)	669 638	152 564
Avals cautions et garanties données	0	0
Avals cautions et garanties reçues	0	0
TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES	0	0
Garanties reçues d'Établissements de Crédit	15 418	6 123
TOTAL DES GARANTIES RECUES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	15 418	6 123

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	0	0	0	0
Autres produits (1) (11)			0	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)		I	0	0
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			2 732	388
Impôts, taxes et versements assimilés			0	0
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)		II	2 732	388
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-2 732	-388
OPERATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			4 494	750
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	4 494	750
Intérêts et charges assimilées (6)			1 508	317
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	132
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		VI	1 508	448
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			2 986	301
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			254	-87

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques		31/12/2015	31/12/2014
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	VIII	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX		
Impôts sur les bénéfices	X	43	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		4 494	750
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		4 283	837
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		211	-87

A N N E X E S

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Il convient de noter que la 1^{ère} émission a eu lieu le 1^{er} Juillet 2014 et qu'auparavant l'entité n'avait pas d'activité. De ce fait le comparatif entre 2015 et 2014 ne revêt pas de caractère pertinent.

Evènements significatifs de l'exercice

L'année 2015 est marquéé par la poursuite de l'activité d'émission de titres obligataires/EMTN conformément aux prévisions.

Variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 2 344 868,18 euros au 31 décembre 2015 contre 2 133 984,01 euros au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2015 a décidé d'affecter la perte de l'exercice 2014 de 87 064,59 euros en report à nouveau.

Le résultat au 31 décembre 2015 est un bénéfice de 210 884,17 euros.

2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

- Du 04 janvier au 15 février 2016, LCL Emissions commercialise dans le cadre de son programme d'émission de titres dans le réseau Crelan, une émission de titres obligataire avec un objectif de nominal de 10 000 000 euros.
- Du 06 janvier au 05 février 2016, LCL Emissions commercialise dans le cadre de son programme d'émission de titres dans le réseau LCL, une émission de titres obligataire avec un objectif de nominal de 180 000 000 euros.
- Du 12 janvier au 24 mars 2016, LCL Emissions commercialise dans le cadre de son programme d'émission de titres dans le réseau LCL, une émission de titres obligataire avec un objectif de nominal de 250 000 000 euros.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

PRESENTATION DES COMPTES

Les informations relatives à l'exercice 2015 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en euros.

PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers de LCL EMISSIONS sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément au Plan Comptable Général et aux principes généralement admis (PCG art. 831-1).

CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Néant

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les assemblées générales ordinaires.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

CHARGES ET PRODUITS

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3,3%.

INTEGRATION FISCALE

LCL EMISSIONS est depuis le 1^{er} janvier 2011 dans le groupe d'intégration fiscale Amundi Group.

REGIME DES SOCIETES MERES

LCL Emissions fait partie de l'ensemble consolidé Amundi Group.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de LCL Emissions est composé exclusivement de 139 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants est connue de l'actionnaire unique.

4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Il n'y a pas d'immobilisations au 31/12/2015 (tableau 1).

Amortissements

Il n'y a pas d'amortissements au 31/12/2015 (tableau 2).

Emprunts et dettes financières

Les états des échéances des créances et des dettes sont présentés en annexes (tableau 3).

Au 31 décembre 2015, le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 665 740 milliers d'euros

L'échéance des EMTN en circulation est comprise entre 2017 et 2030.

Honoraires Commissaire aux comptes

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez Amundi Group. En conséquence, l'information relative aux honoraires de commissaire aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe Amundi Group.

Charges à payer

Le détail des charges à payer est présenté en annexes (tableau 4).

Le poste Charges à payer est composé de factures non parvenues pour 1 1139 milliers d'euros et de charges à payer concernant les engagements sur les swaps de performance pour 27 milliers d'euros.

Produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir est présenté en annexes (tableau 5).

Les autres créances sont composées d'intérêts courus à recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 311 milliers d'euros.

Tableau de Financement

Le tableau de financement est présenté en annexes (tableau 7).

Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société

L'identité des sociétés mères est présenté en annexes (tableau 8).

Engagements de hors bilan

Les montants en hors bilan se décomposent en :

- Engagement de garantie pour un montant de 15 418 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par Amundi Finance,
- Swaps de performance de l'activité pour un notionnel de 663 526 milliers d'euros,
- Swaps de taux pour un notionnel de 6 112 milliers d'euros.

Tableau 1 - IMMOBILISATIONS

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2015

CADRE A - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations apports, virements
Frais établissement et de développpt	TOTAL I		
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL II		
	TOTAL III	0	0
	TOTAL IV	0	0
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	0	0

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immo. fin d'exercice
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
	TOTAL III			
	TOTAL IV			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			

Tableau 2 - AMORTISSEMENTS

Désignation : LCL EMISSIONS

Clôture au : 31/12/2015

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
	Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements fin exercice
Frais établist, développement I					
Autres immob.incorporelles II - s/sol propre					
	TOTAL III				
	TOTAL (I à III)				

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
	Immobilisat. amortissab.	Dotations			Reprises		
Différentiel de durée et autres		Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	
Frais établist. I							
Aut.immo.inc. II							
	TOTAL III						
	TOTAL IV						
	TOTAL (I à IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU
							NV

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Charges réparties	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations	Montant net fin exercice
Frais d'émis. emprunt à étaler					
Primes de rembt obligations					

Tableau 3 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2015

CADRE A	ETATS DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Débiteurs divers (dont pension titres)	311	311	
	TOTAUX	311	311	0
(1) Montant :	- prêts accordés en cours d'exercice - remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Autres emprunts obligataires (1)	665 740		465 239	200 501
	Fournisseurs, comptes rattachés	1 139	1 139		
	Sécurité sociale, aut.org.sociaux				
	- impôt bénéfiques	43	43		
	Etat et autres - T.V.A.	15	15		
	Autres dettes (pension titres)	27	27		
	TOTAUX	666 963	1 223	465 239	200 501
(1) Emprunts souscrits ds exerc.	Emprunts rembours.ds exerc.				
(2) Emprunts, dettes associés					

Tableau 4 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2015

Charges à payer		Montant
40100000	Fournisseurs	0
40110000	Fournisseurs bureaux	0
40800000	Fourn. - fact. non parvenues	19
40800009	Fourn. - fact. non parvenues GL	1 119
46869999	charges à payer - sw ap	27
Situation à la clôture de l'exercice		1 165

Tableau 5 -DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2015

Produits à recevoir		Montant
46879999	Produits a recevoir / Sw ap	311
51861000	Interets bancaires a recevoir	0
Situation à la clôture de l'exercice		311

Tableau 6 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2015

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		2 134
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		2 134
	En moins	En plus
Variations du capital		0
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		211
SOLDE	0	211
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		2 345

Tableau 7 - TABLEAU DE FINANCEMENT

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2015

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	211	-87
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières			Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières		
Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction capitaux propres			Augmentation capitaux propres - Capital ou apports - Autres capitaux propres		2 000
Rembourst dettes financières	-45	-151 564	Augmentation dettes financières	514 173	
TOTAL EMPLOIS	-45	-151 564	TOTAL RESSOURCES	514 384	1 913
RESSOURCE NETTE	514 429	153 477	EMPLOI NET		
Variation du fonds de roulement net global			Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)
VARIATIONS EXPLOITATION					
Variations des actifs d'exploitation					
- Stocks et en-cours					
- Avances et acomptes versés sur commandes					
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances					
Variations des dettes d'exploitation					
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes				998	153
TOTAUX EXPLOITATION				998	
A VARIATION NETTE EXPLOITATION					998
VARIATIONS HORS EXPLOITATION					
Variations des autres débiteurs			359		
Variations des autres créditeurs			7		34
TOTAUX HORS EXPLOITATION			366	0	
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION					-366
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT					632
VARIATIONS TRESORERIE					
Variations des disponibilités			515 061		153 664
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque					
TOTAUX TRESORERIE			515 061		
C VARIATION NETTE TRESORERIE					-515 061
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE					-514 429

Tableau 8 - IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2015

Dénomination sociale - Siège social		Forme	Montant du Capital	% détenu
AMUNDI	91 / 93 Boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	418 113	24%
AMUNDI FINANCE	90, Boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	40 320	100%

LCL Emissions

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 Décembre 2015)**



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
Décembre 2015)**

Aux Actionnaires,
LCL Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 05 Avril 2016

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Emmanuel Benoist

LCL Emissions

Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales,
environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion**

ERNST & YOUNG et Associés

LCL Emissions

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société LCL Emissions, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société Amundi (ci-après les « Référentiels »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une personne en mars 2016.

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, lors d'un entretien avec la responsable du développement durable d'Amundi (société mère), des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux


Nous avons mené un entretien avec la personne en charge du rapport de gestion afin d'apprécier la pertinence des explications justifiant l'absence totale ou partielle de certaines informations dans le rapport de gestion.

Conclusion

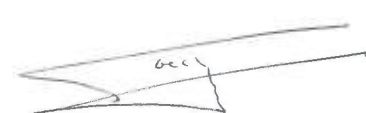
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 4 avril 2016

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés



Eric Duvaud
Associé développement durable



David Koestner
Associé

² ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Honoraires des Commissaires aux comptes

LCL EMISSIONS
Société Anonyme
Au capital de 2 225 008 euros
Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
529 234 940 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion et le rapport annuel du Président présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

Nous avons obtenu des Commissaires aux comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux comptes.

Paris, le 05/04/2016

Pierre BOSIO
Directeur Général

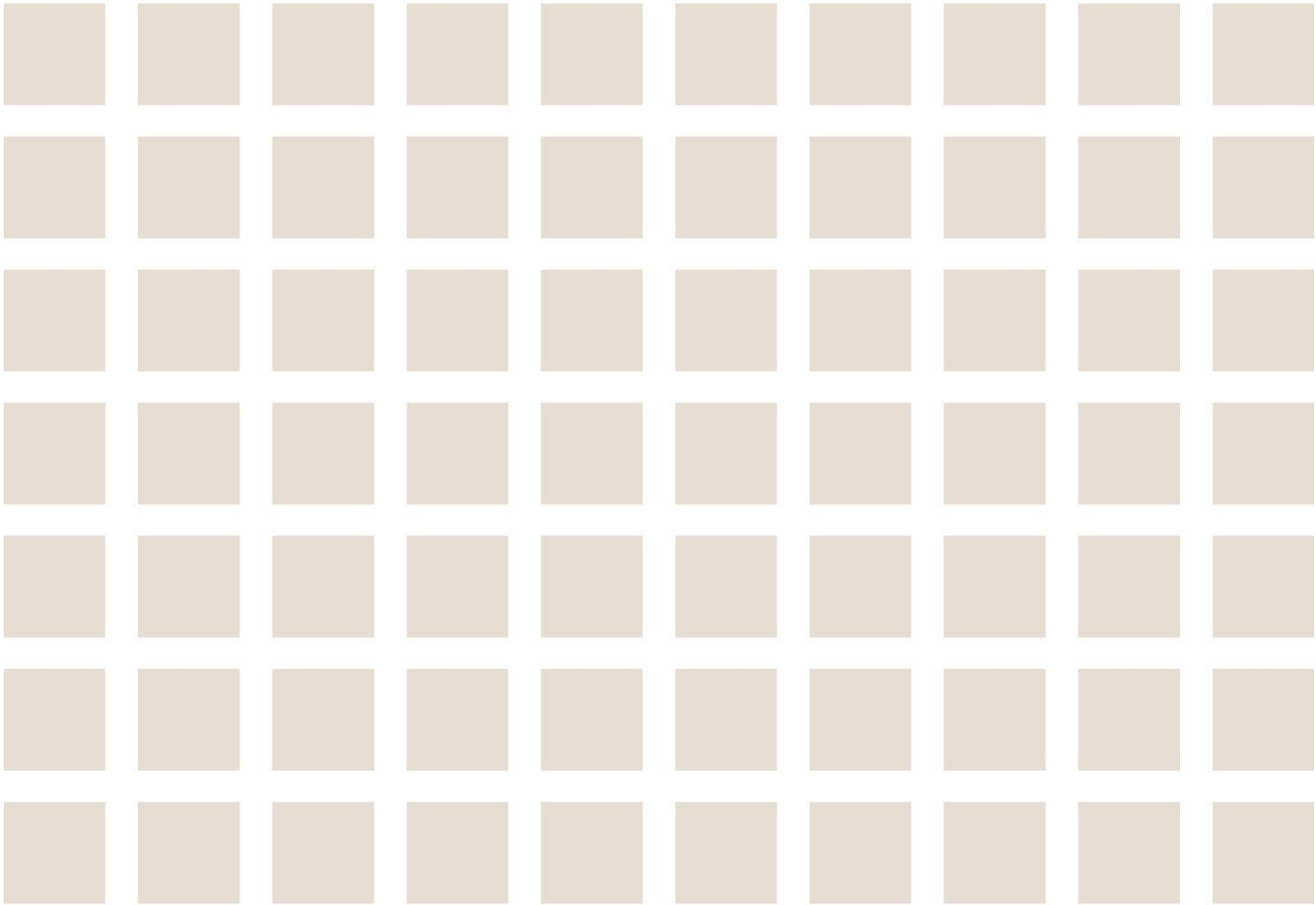


HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires de la lettre de mission (Hors taxes) de nos Commissaires aux comptes, au titre de l'exercice 2015, s'élèvent à :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT (Commissaire aux comptes titulaire)	: 16 367,00 € HT
Etienne BORIS (Commissaire aux comptes suppléant)	: 0 € HT

Déclaration du Directeur Général



MENTIONS LÉGALES

LCL EMISSIONS
Siège Social : 90, Boulevard Pasteur - 75015 PARIS
Société Anonyme au capital de 2 225 008 euros
RCS Paris 529 234 940

